

NELL SAFE +

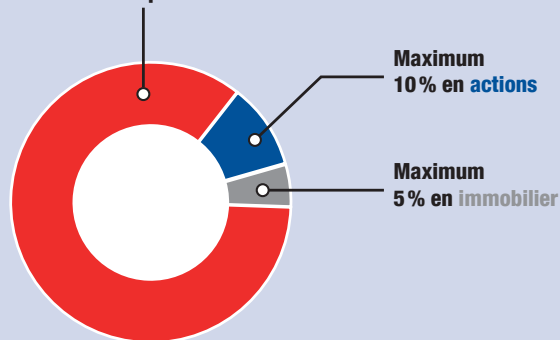
VOTRE CAPITAL PROGRESSE EN TOUTE SÉCURITÉ

- Capital garanti à **100%**
- Taux Minimum : **0,25%**⁽¹⁾
- Participation aux bénéfices annuelle non garantie et susceptible de modification chaque année
- Mutualisation et diversification des investissements
- Disponibilité de votre capital à tout moment, **sans frais de sortie**

SÉCURITÉ ET PROTECTION DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT

Nell Safe + est un fonds à capital et taux minimum garantis dont la gestion répond aux impératifs d'un actif général en euros : **solidité, liquidité et pérennité.**

Minimum 85% en obligations d'émetteurs de premier ordre



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Nell Safe + investit au minimum 85% de ses actifs en obligations d'émetteurs de premier ordre, au maximum 10% en actions et au maximum 5% en immobilier.

PANACHAGE

Nell Safe + peut à tout moment être combiné à l'intérieur du même contrat d'assurance vie, aux autres fonds commercialisés par NELL (Nell Safe Invest, fonds ouverts et fonds structurés). L'arbitrage entre les différents fonds peut être réalisé quatre fois par an gratuitement.

GESTIONNAIRE DU FONDS

Nell Safe + est géré par La Française AM, filiale du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE), membre du 4^{ème} Groupe bancaire français. La Française AM gère plus de 45 milliards d'euros d'encours et plus de 100 supports pour le compte du CMNE.

POLITIQUE DE GESTION

Le but premier de ce fonds est d'assurer le taux annuel garanti. Le fonds doit répondre à un objectif de sécurité et de régularité du rendement. Chaque année, une participation aux bénéfices sera éventuellement attribuée. Elle n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer.

CONDITIONS D'INVESTISSEMENT

L'investissement dans le fonds **Nell Safe +** ne peut se faire que par la souscription du contrat d'assurance vie **Myriad**⁽²⁾. Pour plus d'information, nous vous conseillons de consulter les Conditions Générales du contrat, ainsi que les Documents d'Informations Clés disponibles sur le site www.nellweb.com.

RÉGIME FISCAL

En matière de fiscalité, les dispositions légales et réglementaires du pays de résidence du souscripteur et/ou du bénéficiaire s'appliquent. **Elles sont susceptibles d'évoluer ultérieurement.**

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Date de création	Décembre 2004
Type	Fonds interne collectif à taux minimum garanti exprimé en euro
Horizon de placement recommandé	8 ans et 1 jour
Composition du fonds interne	Minimum 85% en obligations, maximum 10% en actions et 5% en immobilier
Frais de gestion	0,80% prélevés à l'intérieur du fonds (pas de prélèvement de frais de gestion sur le contrat d'assurance vie)
Frais sur versement	L'assureur prélève sur chaque versement net de taxes éventuelles, des frais de 5% maximum
Encours au 31 décembre 2017	491 millions d'€

(1) Taux minimum garanti jusqu'au 31 décembre 2018 pour les versements à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour les versements antérieurs au 1^{er} janvier 2015, le taux minimum applicable au moment de l'opération est garanti pour une période de 8 ans.

(2) Myriad est un contrat d'assurance vie combinant les branches 21 (assurance sur la vie avec composante d'épargne) et 23 (assurance sur la vie avec composante d'investissement) assuré par NELL.